

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION**  
**Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle**  
**Agricoles de SAINT GENIS-LAVAL**

Délibération N°

2022

3

73

**CATÉGORIE DE L'ACTE**

- Action éducative  
 Autre acte  
 Budgétaire ou financier

**OBJET : Adhésion de l'EPLEFPA à la démarche qualité pour la  
Formation Continue et par Apprentissage**

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,  
Vu le code de l'éducation,  
Vu l'instruction comptable M99,  
Vu le règlement intérieur du conseil d'administration modifié par la délibération n°2020-1-35 du conseil d'administration du 9 juin 2020,

Sur proposition de la Directrice de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 8/11/2022, réuni en séance ordinaire le 18/11/2022, sous la présidence Madame Marylène MILLET, Présidente.

<b>Début de séance</b>	<p>Approuve l'Adhésion de l'EPLEFPA à la démarche qualité pour la Formation Continue et l'apprentissage et, en conséquence, les décisions suivantes prises par la Direction de l'EPLEFPA :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De mettre en place un système qualité conforme au référentiel QualiFormAgri et/ou Qualiopi pour la Formation Continue et l'apprentissage.</li> <li>- De s'engager à mettre à disposition les moyens humains et techniques nécessaires à la mise en œuvre de cette démarche,</li> <li>- De nommer Mme Mélanie LARUE en tant qu'animatrice qualité</li> <li>- De répondre aux objectifs suivants pour satisfaire nos clients (entreprises, partenaires, financeurs) et nos bénéficiaires (apprenants, stagiaires) ainsi que les exigences règlementaires applicables à nos activités de développement de compétences (formation continue, apprentissage) :</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Assurer la promotion et la communication sur nos actions de formation</i></li> <li>• <i>Concevoir des formations conformes aux exigences règlementaires et dans les délais impartis</i></li> <li>• <i>Avoir des personnels compétents</i></li> <li>• <i>Avoir du matériel conforme et fonctionnel</i></li> <li>• <i>Mesurer et améliorer la satisfaction de nos apprenants, entreprises et financeurs</i></li> <li>• <i>Mettre en place une démarche d'amélioration continue de nos actions de formation</i></li> </ul> <p>Afin de faire vivre et d'améliorer en permanence notre système qualité, de demander à l'ensemble du personnel de s'impliquer dans cette démarche.</p>
<p><b>CA installé : 27</b></p> <p><b>Quorum : 15</b></p> <p><b>Présents : 15</b></p> <p><b>Absents ou Excusés : 12</b></p>	
<b>Vote de la délibération</b>	
<p><b>Votants : 14</b></p> <p><b>Pour : 14</b></p> <p><b>Contre : 0</b></p>	<p><i>Pièce jointe :</i></p>

Fait à St Genis-Laval, le 18 novembre 2022

La présidente du Conseil d'Administration,  
Madame Marylène MILLET

